

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 28 août 2020

## **MOUVEMENTS SOCIAUX**

## INTERDICTION DE MANIFESTER AU ROND-POINT DE LISIEUX DIT ROND-POINT DE L'ESPÉRANCE LE SAMEDI 29 AOÛT 2020

Par arrêté du 28 août 2020, le Préfet du Calvados a interdit toute manifestation ou rassemblement, le samedi 29 août 2020, au rond-point de Lisieux, dit rond-point de l'Espérance.

Cette décision est motivée par le fait que dans le cadre de la reprise de l'épidémie de la COVID-19, les rassemblements et manifestations de plus de 10 personnes sont soumis à déclaration. La densité de la foule prévisible ne permet pas non plus de respecter les mesures sanitaires et la distanciation physique entre les personnes sur ce type de rassemblement.

Par conséquent, ce rassemblement participerait à l'accélération de la diffusion du virus dans le département.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication

Tél : 02 31 30 64 00

Mél : pref-presse@calvados.gouv.fr

Suivez-nous sur
www.calvados.gouv.fr